

REUNION du CONSEIL MUNICIPAL

du 18 MAI 2016

Etaient présents : Emmanuel REY, Sylviane BONNOT, Jean Pierre BERTRAND, Pierre LAPRAY, Pierre Louis PANAY, Vincent DUMOUX, Marie-Claire BERTHIER, Anne-Elisabeth BRUN, Eric LE MEVEL, Fabrice PLANCHON, Marie-Claude RENAUD, Mickaël SARRAZIN

Etaient excusés : Françoise BUCHILLET qui a donné pouvoir à Mme Sylviane BONNOT, Nathalie BUCHILLET, Marie-Christine CHEMARIN, David BORDES qui a donné pouvoir à Jean Pierre BERTRAND

Etait absent : Jean-Louis PAILLARD

Le conseil municipal s'est réuni en session ordinaire le mercredi 18 mai 2016 à 20 heures 30 sous la présidence de M. Emmanuel REY, Maire.

Secrétaire : Mme Anne-Elisabeth BRUN

Compte rendu de la réunion du 13 avril 2016

Le compte rendu est adopté à l'unanimité.

Schéma départemental de Coopération Intercommunale

Le Maire informe le conseil municipal qu'il a reçu un courrier de M. le Préfet de Saône et Loire relatif au schéma de coopération intercommunale auquel est joint l'arrêté de projet de périmètre. Cet arrêté prescrit la fusion des communautés de communes de Paray Le Monial, Digoïn Val de Loire et du Charolais et l'extension à la commune de Le Rousset-Marizy à compter du 1er janvier 2017.

Le conseil municipal, après en avoir discuté, à l'unanimité, émet un avis favorable à ce projet.

Projet enfouissement réseau route de La Guiche à MARIZY

Le Maire fait part au conseil municipal du projet d'éclairage public concomitant aux travaux intitulés BTS P Bourg (route de la Guiche) transmis par le SYDESL et indiquant un coût de travaux d'un montant de 17 313,69 HT. Le plan de financement précise notamment le coût HT à la charge de la commune.

Le conseil municipal, après en avoir discuté, à l'unanimité, adopte ce projet et donne son accord à la contribution communale d'un montant estimatif de 7 123,29 € sous réserve d'éventuelles dépenses imprévues.

Le Maire expose au conseil municipal qu'un projet d'enfouissement du réseau Télécom est également transmis par le SYDESL. Le plan de financement précise le coût des travaux estimé à la somme de 15 000 €. La participation de la commune serait de l'ordre de 50 %.

Le conseil municipal, après en avoir discuté, à l'unanimité, décide de financer la partie qui lui incombe pour la réalisation de ces travaux.

Virement de crédits

Le Maire informe le conseil municipal qu'il convient d'effectuer un virement de crédits pour le paiement des panneaux. En section d'investissement, dépenses, de l'article 202 opération 12

« frais document urbanisme » la somme de 1 150 € à l'article 2152 « installations de voirie ».

Le conseil municipal, après en avoir discuté, à l'unanimité, est d'accord

Ordinateur école Le Rousset

Le Maire expose au conseil municipal qu'il a reçu deux devis pour l'acquisition d'un ordinateur à l'école du Rousset..

Le conseil municipal, après en avoir discuté, à l'unanimité, décide de retenir celui de « La Clinique de l'Informatique pour un montant de 630 € TTC.

Le Maire rappelle aussi qu'un devis est établi pour la réparation du photocopieur de l'école du Rousset. Le coût est de 170 € HT mais une autre pièce (le tambour) pourrait être en plus à changer.

Le conseil municipal discute de l'opportunité de le réparer ou de le changer sachant que la fin d'année scolaire arrive.

Travaux

Voirie

Le Maire rappelle au conseil municipal que la première mise en viabilité du chemin « Le Moulin de Merey » doit être réalisée. Trois entreprises ont déposé un devis.

M. Eric LE MEVEL, intéressé à l'affaire, n'a pas pris part à la décision.

Le conseil municipal, après en avoir discuté, à l'unanimité, décide de retenir celui de l'entreprise SOUFFLOT pour la somme de 17 493,20 € HT ; les travaux devant être réalisés au plus tard le 1er juillet. En cas de non réalisation, des pénalités de retard seront appliquées.

Questions diverses

Acquisition d'un toboggan à l'étang du Rousset

Le Maire rappelle au conseil municipal que le toboggan à l'étang doit être remplacé.

Le conseil municipal, après en avoir discuté, à l'unanimité, retient le catalogue Direct Discount pour un prix de 2 038,32 € TTC.

Repas des anciens

Le Maire rappelle au conseil municipal qu'un repas pour les anciens sera organisé le troisième dimanche d'octobre pour les anciens des deux communes. Les modalités d'organisation seront fixées ultérieurement.

Salle de Marizy

Le Foyer Rural demande si la cabine à l'entrée de la salle pourrait être enlevée en partie.

Le conseil municipal décide de consulter l'employé.

Travaux de voirie du Centre Hospitalier de Montceau Les Mines

Le Maire informe le conseil municipal qu'il a été invité à participer à une réunion de travail pour l'entretien de la voirie du Centre Hospitalier de Montceau Les Mines.

A la réunion du 21 mars 2016, il est envisagé la réfection de la voie située derrière les urgences en demandant une contribution aux communes du bassin de vie dont les habitants sont des usagers de l'hôpital.

Le conseil municipal, après en avoir discuté, à l'unanimité, décide de ne pas participer aux travaux de réfection de la voirie du Centre Hospitalier de Montceau Les Mines sachant que les habitants de la commune fréquentent également d'autres centres hospitaliers. Il estime en outre que cette charge devrait être assumée par la CUCM.

Location « La guinguette »

M. DEJOU part le sept juin. Il faudra donc procéder à l'état des lieux. Dans le nouveau bail, il sera nécessaire de rappeler les clauses relatives au camping, à l'entretien des abords, etc. Une clôture protégeant la cuve à gaz sera posée.

Location sono portable

Le Maire expose au conseil municipal que les associations demandent à utiliser la sono portable acquise par la commune.

Le conseil municipal, après en avoir discuté, à l'unanimité, décide de louer cet équipement uniquement aux associations de la commune moyennant la somme de 50 € ; un contrat sera établi et une caution de 200 € sera demandée.

La séance est levée à vingt-trois heures quarante-cinq.